

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2015

PROCES VERBAL

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures et quinze minutes, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le quatre février, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, Mme Françoise ABDERIDE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR,

Étaient absents représentés :

M. François VIGNERON	qui a donné mandat à	Mme Khalida MOSTEFA SBAA
M. Larbi LEBIB	qui a donné mandat à	Mme Afifa GUERRAH
Mme Karina KELLNER	qui a donné mandat à	Mme Françoise ABDERIDE
Mme Nadia ZEHOU	qui a donné mandat à	M. Olivier MATHIS
M. Erol ERSAN	qui a donné mandat à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Najewa HAMMANI	qui a donné mandat à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Lidia AMZAL	qui a donné mandat à	Mme Nabila AKKOUCHE

Étaient absents :

M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNE Madame Farida AOUDIA-AMMI, huitième Adjointe au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Fixation du montant des rémunérations attribuées au personnel communal en charge de l'aide et de l'assistance aux bureaux de vote lors des élections départementales

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI présente le rapport relatif aux indemnités forfaitaires versées aux agents qui travailleront à l'occasion des deux prochaines élections. Ces élections ont lieu le dimanche. Les heures ne correspondent pas aux heures de travail habituelles des agents concernés.

Monsieur le Maire précise que les élections départementales se dérouleront les 22 et 29 mars et les élections régionales en décembre.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- VALIDE la fixation du montant des rémunérations attribuées au personnel communal en charge de l'aide et de l'assistance aux bureaux de vote lors des élections départementales.

- DECIDE qu'à l'occasion des élections départementales, il sera fait appel exceptionnellement à des agents titulaires ou non titulaires. Concernant les agents non admis au bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, il leur sera alloué une indemnité complémentaire. Concernant les admis au bénéfice d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, ceux-ci peuvent effectuer plus de 25 heures supplémentaires mensuelles.

- FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire de la journée de la façon suivante :

- Forfait indemnisant le travail du responsable administratif d'un bureau de vote : 250 euros.
- Forfait indemnisant le travail de l'agent administratif d'un bureau de vote : 180 euros.
- Forfait indemnisant le travail du :
 - Responsable du service Élection : 350 euros.
 - Responsable informatique : 250 euros.
 - Technicien informatique : 180 euros.
 - Membres du CODIR : 350 euros.
 - Gardien des écoles et de la mairie : 120 euros.

-DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant

Affaire n° 3 - Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit ici du premier débat d'orientation budgétaire de la nouvelle mandature.

L'élaboration du budget 2015 intervient dans un contexte social et économique particulièrement difficile et dégradé.

L'année 2015 poursuivra le processus inédit de la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales, qui a débuté en 2014. Les blocs régionaux et départementaux seront également mis à contribution et il est probable que les tensions financières des partenaires institutionnels se répercutent sur leurs financements à destination des communes.

Sur le front des réformes politiques, la refonte des rythmes scolaires et la hausse de la TVA ne sont que partiellement neutralisées par des fonds spécifiques.

Parallèlement, des incertitudes persistent sur l'avenir des Communautés d'agglomération et en particulier celle de Plaine Commune, de son périmètre d'action opérationnelle et financière, dans un contexte de définition et de débat autour du Grand Paris. En particulier, la centralisation au niveau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la Dotation de Développement Urbain (DDU) et des financements issus des dispositifs politiques de la ville, préconisée par le rapport Pupponi, installe aussi une nouvelle inquiétude sur la pérennité de ces recettes au niveau communal.

La dégradation de la situation sociale et l'augmentation de la pression fiscale des ménages sur le plan local comme au plan national, invitent à maintenir une politique fiscale mesurée et à consolider l'effort de solidarité, initié en 2013, à destination des populations fragiles, notamment à travers l'extension d'une politique tarifaire progressive.

Pour autant, la municipalité devra faire face à de nombreux défis, notamment s'agissant de l'action sociale, éducative et à destination des plus jeunes, dans un contexte budgétaire qui prévoyait un budget de fonctionnement en reconduction pour les services et une croissance maximale de 2,5 % de la masse salariale.

Des arbitrages, tant en matière de fonctionnement que d'investissement, seront donc nécessaires, tout en maintenant un niveau de qualité de service à la population.

Dans un contexte de crise économique et sociale difficile pour les Stanois, la municipalité souhaite limiter le recours à une augmentation de la fiscalité locale. Il est souhaitable de privilégier la recherche et le résultat des efforts pour davantage mutualiser et rendre efficace l'action municipale qui, faut-il espérer, permettra d'assurer le bouclage du budget 2015.

Il est proposé de concentrer les efforts de la municipalité sur les priorités du contrat d'action municipale. En particulier, le transfert de compétences nouvelles, le désengagement financier prononcé de l'État, la situation dégradée des départements, conjugués à la crise sociale féroce auxquelles les Stanois font face, poussent la municipalité à concentrer davantage d'efforts sur l'éducation, l'action sociale, la petite enfance, la tranquillité publique et le cadre de vie.

Pour mettre en œuvre le projet d'action municipale, la ville s'appuiera sur une nouvelle organisation administrative qui sera en adéquation avec les priorités municipales.

Cette organisation qui se veut plus opérationnelle, plus efficace et plus proche des citoyens et de tous les agents de la collectivité pourra se faire notamment avec une démarche de démocratie locale.

De plus, la ville de Stains a mis en œuvre au fil des ans et avec les habitants, les jeunes ou encore dans le cadre de la politique de la ville, quelques expériences de démocratie locale plus participative ou directe (Conseil Municipal des enfants - une rencontre a été organisée samedi 7 février -, Conseil Consultatif des seniors, Conseil stanois de la réussite, Conseil Consultatif des Jeunes, Conseil local de la vie associative, Comités d'usagers du CMS qui sera mis en place très prochainement, Ateliers de travail, groupes de parole, visites de quartier...). Il a été décidé de créer 3 conseils de quartiers et d'envisager la création de nouvelles instances participatives thématiques, notamment la mise en place d'un observatoire des engagements ou encore un conseil économique et social local. Les habitants seront associés, interpellés ou sollicités pour accompagner ce mouvement et se réapproprier l'espace public de la ville.

Il s'agira de mettre en œuvre une démarche développant une articulation féconde et dynamique entre démocratie représentative et délégataire et démocratie participative. En effet, la démocratie participative, c'est à la fois de l'information, de la transparence, mais aussi un partage de pouvoir, une co-élaboration et une codécision, avec une dimension essentielle : celle du rassemblement et de l'action pour situer les responsabilités et vaincre les obstacles. La démocratie participative et d'intervention est

aussi le moyen de combattre les inégalités pour faire reculer les injustices et ouvrir de nouvelles perspectives.

L'enjeu se situe donc bien aujourd'hui dans la capacité de la commune à contribuer ou non à ce qu'il est convenu d'appeler une « école permanente de la responsabilité, de la responsabilisation, de l'agir ensemble et de la convergence d'intérêts... En d'autres termes, redonner vie dans cette ville à une démarche d'éducation populaire permanente.

C'est pourquoi il faudra, pour que cette action soit efficiente, développer l'implication des habitants dans la vie sociale et économique des quartiers, à l'image des régies de quartier et des projets d'économie sociale et solidaire, poursuivre notre soutien au tissu associatif pour favoriser le lien social et le vivre ensemble et du faire ensemble, accompagner les mobilisations et associations d'habitants pour faire valoir leurs droits (amicales de locataires, comité pour le droit au logement, collectif de demandeurs d'emploi, associations de parents d'élèves, associations pour le respect du cadre de vie et de l'environnement...).

Toutes ces démarches de quartiers seront organisées pour être au plus près des préoccupations des habitants. Des conseils de citoyens verront le jour pour émettre des avis consultatifs.

Par ailleurs, l'effort de développement durable sera poursuivi, de façon transversale, dans toutes les actions et tous les investissements de la ville. Le recrutement d'un référent agenda 21 est prévu à cet effet sur 2015. Par ailleurs, le département accueillera la COOP 21, conférence sur le climat qui se tiendra au Bourget. Il faudra tout mettre en œuvre pour que la ville puisse être un des acteurs majeurs de cet événement.

La nouvelle équipe municipale élue en mars 2014, conformément à son projet, a déterminé plusieurs grands axes politiques devant être poursuivis ou mis en œuvre dans le cadre de la préparation budgétaire 2015.

La sécurité est un pilier de la solidarité et de la cohésion sociale. C'est un droit pour tous les citoyens. La progression de la misère sociale, la dégradation des services publics, dont l'école, ont des conséquences immédiatement négatives sur la vie des habitants les plus fragilisés et sur l'avenir de leur jeunesse.

La municipalité poursuivra donc ses politiques volontaristes de médiation et prévention, le développement des actions éducatives, la mobilisation de l'ensemble des acteurs (bailleurs, copropriétaires, services municipaux, associations de locataires...) pour reconquérir les espaces publics et privés.

Monsieur le Maire salue le travail au quotidien de la police municipale, en affirmant qu'elle ne peut pas assurer les missions de sécurité publique de la police nationale, qui se désengage de plus en plus. Mais elle doit être en mesure de faire appliquer les règlements du maire sur les questions d'urbanisme, de salubrité publique, de stationnement..., en étroite relation avec les différents services municipaux et partenaires institutionnels. Lors du conseil municipal de juin 2014, 9 postes supplémentaires ont été votés pour assurer les missions de surveillance de la voie publique, avec 4 agents supplémentaires ASVP (agent de surveillance de la voie publique). Le nombre d'agents de quotidienneté est porté à 10 en cette fin d'année et au 1er janvier 2015, il y aura 9 postes de policiers municipaux de pourvus sur 10 effectifs.

Malgré le déploiement d'importants moyens pour collecter les déchets, de nombreux endroits de la ville demeurent sales. On recense :

- 23 000 tonnes de déchets collectés par an par les services de Plaine-Commune ;
- plus de 35 000 appels reçus par le centre d'appel Allo Agglo ;
- 35 colonnes enterrées mises en service pour la collecte des déchets divers.

Des efforts importants ont donc été accomplis, qui cependant ne sont pas encore à la hauteur des besoins.

En ce qui concerne le cadre de vie, il convient d'opérer une meilleure coordination des services.

Avec la mise en place du pôle « Cadre de vie, citoyenneté », la municipalité souhaite intervenir plus fortement sur les problèmes de constructions illégales, de logements indignes, de respect des règles d'urbanisme. Pour ce faire la coordination des services concernés de la ville, de Plaine Commune, de la police nationale, des services du ministère de la Justice, des services fiscaux devient une priorité.

La municipalité entend lutter contre l'insalubrité.

Il s'agira aussi d'agir pour le développement du commerce de proximité, avec l'arrivée d'un agent qui s'occupera du développement commercial, qui est un facteur de lien social et d'animation sur les commerces.

Ville de Stains

En matière d'éducation, la ville poursuivra et consolidera l'ensemble des prestations mises en œuvre à la rentrée scolaire 2014 (les temps d'activités périscolaires, les centres de loisirs, la formation du personnel de l'animation, les interventions culturelles, le projet de réussite éducative, etc.).

La qualité des temps d'activités périscolaires mis en œuvre à Stains ayant été remarquée et l'annonce de la reconduction du fonds d'amorçage par l'État pour la rentrée scolaire 2015-2016, conduisent la municipalité à poursuivre le renforcement de ce dispositif l'an prochain.

La politique en faveur de la petite enfance en direction des familles, notamment par l'accroissement de l'offre de places dans les équipements municipaux, sera poursuivie en 2015. Un soutien aux crèches associatives sera assuré (notamment avec la création de 20 places au quartier des Trois-Rivières) et le multiaccueil sera développé.

L'ouverture du centre de loisirs Sadako Sasaki programmée en début d'année permettra à la ville de se doter d'un équipement plus adapté pour offrir aux Stanois de nouveaux loisirs éducatifs et un accompagnement dans le domaine des questions de citoyenneté.

Le contexte économique tendu montre que les habitants de Stains sont de plus en plus confrontés à des difficultés sociales, que la Municipalité souhaite atténuer par une politique novatrice, solidaire. Ces difficultés touchent de plus en plus d'habitants y compris les habitants qui se situent dans les classes moyennes.

Alors que la plupart des collectivités territoriales augmentent leurs impôts locaux, la Ville de Stains s'attache à maintenir ses taux d'imposition depuis 2012, afin de ne pas altérer encore plus le pouvoir d'achat des ménages. Cette orientation est confirmée pour l'année 2015.

Par ailleurs, il est envisagé d'actualiser en 2015 le quotient familial appliqué aux tarifs des prestations municipales, afin de s'assurer d'une répartition toujours plus équitable pour toutes les familles de la facturation qui leur est appliquée.

De plus, avec l'ouverture de la Maison pour Tous Yamina SETTI, la ville ambitionne d'une part, de développer un projet de développement, de coopération, d'accompagnement des habitants par le mieux vivre ensemble, d'autre part de rayonner, notamment sur les trois quartiers : le Moulin Neuf, les Trois rivières et Victor Renelle.

Enfin, le soutien important de la Municipalité au Centre Communal d'action sociale se traduit par le versement d'une subvention annuelle de 600 000 euros.

S'agissant du projet de ville, de développement durable et solidaire, la municipalité souhaite développer et amener de nouveaux modes de transport sur la ville.

La municipalité souhaite que l'arrivée du TEN (Train Express Nord) ne vienne pas remettre en cause les accès à la gare Stains/Pierrefitte (déplacement envisagé du quai à 300, 400 ou 500 mètres de la gare actuelle du RER D). Dans cette perspective, elle propose de rencontrer Réseau Ferré de France (RFF) et d'exiger de sa part des engagements écrits pour la ville et la gare Stains-Pierrefitte. La municipalité insiste également sur la nécessité que Plaine Commune l'accompagne sur ces questions et souhaite organiser une table ronde en présence de Réseau Ferré de France (RFF) et de l'Association des riverains.

Monsieur le Maire indique qu'il a envoyé un courrier au Président de la Communauté d'agglomération Plaine commune pour demander un soutien de Plaine Commune en vue d'obtenir notamment le prolongement d'un tramway sur Stains en partant soit de La Courneuve soit de l'université de Saint-denis, le prolongement du tramway T5 de Sarcelles/Garges-lès-Gonesse jusqu'à Stains (partie nord, via l'avenue Stalingrad jusqu'à la gare de la Cerisaie). Il rencontrera prochainement les maires de Sarcelles et de Garges-les-Gonesse, afin d'envisager au-delà des sensibilités politiques de chacun, la meilleure façon de mener la bataille pour le prolongement du tramway à Stains. La municipalité poursuivra le combat pour le prolongement d'une ligne de métro - de la ligne 13 ou de la ligne 12 du métro.

La municipalité aborde la fin du programme de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU 1, avec la programmation par Plaine Commune de travaux pour améliorer la voirie communale du quartier du Clos Saint Lazare. Les zones concernées sont les suivantes :

- Rue Jean Durand en cours d'étude
- Place Mandela : la création d'un parking paysager, d'une allée piétonne, d'une place publique avec une œuvre d'art, de nouveaux commerces... Les travaux ont démarré et vont durer quelques mois.
- Rue de la poste : la création d'un parking, d'une allée piétonne et d'une dalle. Les travaux sont prévus à la fin de l'année 2015.
- Carrefour Max Jacob : le prolongement et le raccordement de la rue Alphonse de Lamartine jusqu'au Carrefour Max Jacob. Les travaux sont prévus dans le courant de l'année 2015.

La municipalité arrive à la fin des financements de la convention ANRU 1 sur la partie développement des équipements. Les dernières opérations financées dans l'enveloppe gérée par la ville sont les suivantes :

- Centre de Loisirs Sadako Sasaki
- Gymnase Jean GUIMIER
- Groupe Scolaire Victor Hugo/Emile Zola : une subvention d'ADP de plus de 1 million d'euros a été obtenue.

Enfin, le 16 décembre 2014, le conseil d'administration de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a validé la liste des 200 quartiers prioritaires qui bénéficieront de 83 % des 5 milliards du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

La ville peut se féliciter de voir apparaître parmi ces 200 quartiers, celui du Clos Saint Lazare, mais regrette, et l'a fait savoir en haut lieu (au président de l'ANRU et à la Secrétaire d'État à la ville), que le quartier de la prêtresse n'ait toujours pas été retenu. Monsieur le Maire salue la mobilisation des habitants de ce quartier. Les élus de la majorité les soutiennent. Une mobilisation est engagée pour que ce quartier soit retenu dans la liste des sites d'intérêt régional. Monsieur le Maire annonce qu'il rencontrera prochainement le président de l'ANRU. Il entend, à cette occasion, insister sur l'urgence de retenir ce quartier, qui se trouve dans un état de dégradation très avancé. Ce quartier construit dans les années 50 n'a pas eu de réhabilitation importante.

En matière de soutien à l'économie sociale et solidaire, toutes les formes d'entrepreneuriat local doivent être encouragées et soutenues, en premier lieu les initiatives économiques s'inscrivant dans les principes de solidarité, de coopération avec les associations et de mutualisation. Construites avec les habitants et les salariés eux-mêmes, elles ne se délocalisent pas. À titre d'exemple, trois projets avancent à Stains : une crèche associative pour le quartier des Trois-Rivières, un hectare de jardin solidaire maraîcher bio pour des travailleurs handicapés entre la clinique de l'Estrée et le lycée Utrillo, une régie de quartier appelée à réaliser divers travaux. Monsieur le Maire rend hommage au travail mené par cette régie de quartier située sur le quartier du Clos-Saint-Lazare et la Cité-Jardin

Enfin, la ville verra au début du deuxième trimestre 2015 le début des travaux de la future Médiathèque qui sera située sur le site de l'ancien Château de la Motte. Cet équipement majeur culturel très important sera ouvert et destiné à toute la population. Il viendra renforcer l'offre éducative et culturelle que la ville entend proposer.

Une nouvelle fois, il faudra relever les défis qui attendent la ville et ses habitants et manifester ainsi l'attachement collectif au développement du service public, au développement harmonieux de notre ville et au développement humain.

Monsieur le Maire conclut son intervention en indiquant que le budget qui sera proposé le 2 avril prochain traduit cette volonté politique d'une ville solidaire, d'une ville qui s'inscrit dans un budget de combat, efficace, responsable et utile pour tous les Stanois.

Au nom de l'équipe municipale, Monsieur le Maire salue le travail remarquable mené au quotidien par l'ensemble des agents du service public communal. Les services du budget et de l'administration générale, en particulier, ont fourni un accompagnement essentiel dans le cadre du travail sur le débat d'orientation budgétaire et le budget. Le service public est, malheureusement, depuis de nombreuses années, maltraité. L'équipe municipale est très attachée à faire vivre le service public communal, dont les agents, en contact avec la population, aident à la décision des élus et les accompagnent pour mettre en œuvre des actions utiles, efficaces et d'avenir pour les enfants et les jeunes.

Olivier MATHIS indique que l'élaboration du budget 2015 s'opère dans un contexte macroéconomique de poursuite de la consolidation budgétaire entamée en 2011. Pour 2015, une relative dégradation de l'épargne brute est à attendre, essentiellement du fait du désengagement de certains partenaires institutionnels, des nouvelles exigences réglementaires et d'exposition aux fluctuations des prix de l'énergie. Pour autant, la municipalité devra faire face à de nombreux défis, notamment s'agissant de l'action sociale, éducative et à destination des plus jeunes, dans le contexte budgétaire qui prévoyait un budget de fonctionnement en reconduction pour les services, et une croissance maximale de 2,5 % de la masse salariale.

Des arbitrages tant en fonctionnement qu'en investissement seront donc nécessaires à l'issue des ateliers budgétaires.

Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit une réduction de 3,7 Mds d'euros de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités.

Les conséquences théoriques du projet de loi de finances 2015 sur les grandes dotations d'État perçues par la ville seraient les suivantes :

Ville de Stains

- Sur la part forfaitaire, la dotation de base baissera d'environ 1 million d'euros.
- Sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), nationalement, la DSU augmente de 180 M€ ; la ville demeurant « DSU cible », une croissance de 1 180 000 € sera anticipée sur l'année.
- Sur la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), depuis 2012, Stains n'est plus éligible à la part majoration qui s'éteint progressivement avec une baisse de 10 % par an de la part principale.
- Sur les compensations d'exonérations, on note un maintien de l'indexation des compensations d'exonérations de TH, mais une baisse de 15 % des variables d'ajustement en 2015 et 2016.
- La ponction au titre de la baisse des concours de l'État :
Une baisse de 3.7 M€ est à opérer sur les communes. Cette baisse est répartie au prorata du poids des recettes réelles de fonctionnement de la commune dans le total national, ce qui représenterait une ponction de 910 k€ en 2014 pour Stains.
Cet effort sera renouvelé en 2016, portant la ponction à 2,2 millions € au total sur trois ans.
- Sur le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF), une hypothèse prudente de 11 % de croissance pour 2015 à 4,46 M€ est à prévoir.

En extrapolant la programmation pluriannuelle des finances publiques de l'État, la ville enregistrerait un gain d'un million d'euros dans un scénario de contribution où la DSU augmenterait de 180 M€ en 2015 et 120 M€/an jusqu'en 2017 malgré l'effort que l'état demande aux collectivités. Selon un scénario plus pessimiste où la DSU n'augmenterait que de 60 M€ entre 2016 et 2017 avec une forte augmentation de 180 M€ en 2015, les recettes seraient en moyenne en stagnation sur ces trois années.

D'autre part, la réforme de la taxe professionnelle et la très forte volatilité de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) mettent les finances intercommunales également sous pression, ce qui ne manquera pas de se répercuter sur la ville, dans un contexte institutionnel mouvant et incertain.

Au même moment, la commune doit faire face à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, à la dégradation des financements du Conseil Général notamment concernant l'extinction du financement de la Crèche et à la volatilité des prix des matières premières.

En d'autres termes, la croissance des recettes ne couvrira pas le surcroît des dépenses obligatoires, dégradant nécessairement notre épargne brute par effet de ciseaux. Cette anticipation est vraie à l'échelle du bloc communal dans son ensemble.

L'exercice budgétaire 2015 visera à maintenir la solvabilité financière de la commune, sans accroître la pression fiscale, afin de financer une programmation d'investissement ambitieuse pour les années à venir.

Entre 2012 et 2014, l'autofinancement a chuté de plus de 1,3 M€ principalement du fait des surcoûts engendrés sur les dépenses de fonctionnement, même si les recettes de fonctionnement ont bénéficié d'un rythme de progression encore soutenu.

Sur l'exercice 2014, la ville a contracté deux prêts de 3,250 M€. Dans le même temps, la collectivité a remboursé 2,4 M€ de dette contractée. Les emprunts ont été tirés auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France dans de très bonnes conditions financières.

Le stock de dette sera de 52 434 703 € au 1er janvier 2015, soit moins 240 k€ par rapport au 31 décembre 2014.

L'essentiel de l'encours demeure peu risqué.

Pour autant, un emprunt structuré indexé sur la parité Euro/Franc-Suisse a vu son taux se dégrader au 1er avril 2013 et s'est à nouveau dégradé en Janvier de manière considérable, du fait de la dépréciation de l'Euro face à la monnaie suisse. Un contentieux a été engagé au mois d'avril 2013 auprès de DEXIA sur 4 des prêts dits structurés dont celui-ci. La ville va également voir les possibilités qu'elle peut obtenir sur le fonds de soutien (créé afin d'aider les 1 500 collectivités ayant fait ce type d'emprunt), une demande d'aide auprès des services de l'État a été déposée en ce sens. Une augmentation de 200 k€ sur cette ligne est prévue par rapport à 2014.

En 2015, plusieurs chocs externes viendront grever les dépenses de fonctionnement de la ville.

Ainsi il conviendra de continuer d'absorber l'emprunt toxique, l'augmentation des salaires des catégories C (200 000 € en 2014), la hausse des coûts des fluides (200 k€), ou encore la refonte des rythmes scolaires.

S'agissant plus particulièrement du budget des ressources humaines, la volonté est de continuer à assurer aux Stanois un service public de qualité, sans pour autant détériorer la capacité d'autofinancement de la Ville. C'est ainsi que le Bureau municipal s'était fixé l'objectif d'une progression maximale de 2.5 % de la masse salariale.

Le budget des ressources humaines représente près de 60 % du budget de fonctionnement, le cadrage budgétaire 2015 tolérant une augmentation de 2.5 % de la masse salariale à 30 235 000 €. Pour 2015, la masse salariale de la ville sera affectée par des évolutions réglementaires d'ampleur et par un surcoût lié à la réforme des rythmes scolaires.

Dans le cadre de la loi de finances de la Sécurité sociale, une hausse des cotisations conduit à une dépense supplémentaire de 10 000 €, tandis que le projet de loi de la réforme des retraites prévoit une hausse de 0.3 % étalée sur 4 ans de la part salariale des cotisations retraites, qui s'ajoutent aux hausses déjà planifiées.

L'autre grande hausse réglementaire tient au projet de refonte des grilles indiciaires de la catégorie C.

La principale hausse de la masse salariale pour cet exercice 2015, qui ne permettra pas de tenir le cap de 2,5 % d'évolution de la masse salariale, est due à la mise en place des rythmes scolaires.

La municipalité affiche une programmation d'investissement ambitieuse et s'est fixée, avec un objectif de croissance des dépenses de gestion à 1,7 % en moyenne par an sur la période 2014/2018 afin de financer une enveloppe de 52 M€ d'investissement.

L'exercice 2015 sera particulièrement chargé en projets, puisque le montant total des investissements s'élève à 17 M€ hors reports.

Cela concerne notamment la réhabilitation du groupe scolaire Victor Hugo/Emile Zola, le déménagement de services municipaux à la Poste Louis Bordes, la mise en accessibilité de certains bâtiments communaux (445 k€), la restauration de la maternelle Paul Vaillant Couturier, la fin des études et le début des travaux pour la réhabilitation du gymnase Léo Lagrange, la remise en état de l'école Joliot Curie (les expertises sont en cours, certains programmes d'investissement seront révisés en fonction des coûts annoncés).

D'une manière générale, la municipalité poursuit la recherche active des cofinancements. C'est dans ce cadre qu'une contractualisation régionale a été élaborée en 2014, afin de financer au mieux des projets structurants. Aussi, dans le cadre de la prochaine programmation DDU 2015, il conviendrait d'orienter cette recette vers des projets d'investissement significatifs pour la ville. Dans le cadre de la réorganisation fonctionnelle de la ville, un effort sera fait pour mettre en place une mission sur la recherche des fonds européens.

Dans un contexte de crise économique et sociale difficile pour les Stanois, la municipalité souhaite limiter le recours à une augmentation de la fiscalité locale. Il est souhaitable de privilégier la recherche et le résultat des efforts pour optimiser l'efficacité des actions municipales qui, nous l'espérons, assurera le bouclage de ce budget 2015.

Il est proposé de concentrer les efforts de la municipalité sur les priorités du contrat d'action municipale.

Monsieur le Maire remercie Olivier MATHIS pour sa présentation. Il était essentiel, affirme-t-il, d'exposer l'ensemble des éléments pour engager le débat sur les orientations budgétaires 2015.

Francis MORIN insiste sur le fait que ce que la municipalité obtient en plus compte tenu des difficultés sociales urbaines de notre ville compense plus ou moins la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Il est important de le rappeler. Le budget présenté est honnête, même s'il est évident qu'un certain nombre d'habitants resteront insatisfaits du fait qu'un certain nombre d'aménagements ne seront pas mis en place (cf. rue Francis Auffray, rue Aristide Briand). Le fait que la ville se trouve en réseau d'éducation prioritaire obligera à élargir les écoles et à créer des classes. Une réunion de la Commission d'appel d'offres du SIVOM de Stains/Pierrefitte a eu lieu récemment pour aller plus loin dans le bio dans les cantines (10 % actuellement). Compte tenu des contraintes budgétaires, il est difficile d'aller plus loin. Les entrées de ville, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville ou encore le tunnel de la gare sont des « sujets de souffrance » pour les habitants. Il faut continuer la bataille « des plumés de l'austérité ». Il faut aussi rappeler que l'endettement des communes ne représente pas grand-chose si on le compare à l'endettement de l'Etat (dette publique de l'ordre de 74 %).

Le budget n'est pas démagogique, il est réaliste et honnête. Il convient de le répéter. La municipalité dit ce qu'elle peut faire et effectue des choix.

Najia AMZAL prend note que la DGF de la ville est en baisse, avec une prévision d'un peu plus de 3 M€ d'ici 2017. Elle déplore que la situation économique de la France amène le Gouvernement à effectuer ce type de choix. Il est indiqué dans le rapport que la forte hausse de la DSU (+1,18 M€) viendra compenser largement la baisse de la DGF en 2015. La DSU étant dédiée à l'investissement, elle ne peut être utilisée pour des dépenses de fonctionnement. Le Gouvernement incite les collectivités à être prudentes, voire

rigoureuses sur les dépenses de fonctionnement, sans vouloir pour autant amoindrir les capacités d'investissement des villes qui en ont le plus besoin. Il fait donc le choix de demander un effort global tout en prenant en compte les difficultés des villes comme Stains.

Le rapport reconnaît que la hausse de la DSU émane bien des débats budgétaires. Or, le projet de loi de finances a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 2014. Et la hausse de la DSU était prévue dès le départ par le projet de loi de finances du Gouvernement remis le 8 octobre 2014.

Le groupe socialiste comprend et salue le volontarisme de Monsieur le Maire pour défendre le budget de la ville. Mais à partir du moment où le projet de loi de finances de 2015 comprenant une augmentation de 50 % de la DSU a été connu, les mouvements de grève et les marches n'avaient plus aucune raison d'être. La marche des plumés n'a eu aucun impact sur le montant des dotations accordé puisque la décision était déjà prise dès octobre 2014 .

Le rapport traduit une inquiétude de savoir si la DSU connaîtra en 2016 à nouveau une forte hausse. S'il n'est pas possible de préjuger de l'avenir, le groupe socialiste suggère d'ores et déjà de réfléchir aux moyens d'engager des économies sur d'autres budgets, pour éviter de se trouver dans une situation qui menacerait les priorités municipales de 2016, obligeant à décaler des programmes d'investissement. Il convient de réfléchir à des économies qui ne pénalisent pas les services offerts aux habitants (par exemple le budget de la communication de la ville). Il est nécessaire de s'interroger dès cette année pour réaliser des économies par la mutualisation et l'efficacité des dépenses et la recherche active de ressources par cofinancements.

Le groupe socialiste soutient les priorités présentées dans le rapport. C'est la raison pour laquelle il s'est engagé dans la majorité municipale. Cela étant dit, s'agissant de la question des transports (cf. dernier courrier adressé par Monsieur le Maire à Monsieur le Président de Plaine Commune), il y a peut-être un risque en demandant beaucoup de choses de ne rien obtenir. Il faut donc se demander s'il ne serait pas plus pertinent de hiérarchiser et se concentrer sur une priorité, d'envisager de passer au second plan la ligne 13 tant qu'elle ne sera pas dédoublée en attendant le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Porte de Saint-Ouen et de privilégier un nouveau tramway qui pourrait relier la ligne 13 et le Grand Paris Express-ligne 16 au 6 Routes en passant par Stains.

Enfin, Najia AMZAL déplore le flou sur la réfection de la rue Jean Durand par Plaine Commune (page 21). Il n'est pas normal que l'on accède au nouveau collège (qui vient d'être inauguré) par une voirie fortement dégradée. Il faut hausser le ton pour exiger la réfection des routes de la ville.

Julien MUGERIN remercie Madame AMZAL pour son intervention et se félicite d'entendre ce que son groupe dénonce depuis longtemps déjà. La situation révélée par le document d'orientation budgétaire est assez tragique. Il fait état d'une dette énorme qui sera difficile à résorber, des emprunts toxiques qui pollueront encore longtemps les finances, d'un budget faible, d'une masse de contribuables également faible, et en même temps un besoin en matière sociale et de sécurité, des besoins intenses du fait de la sociologie de la ville, qui n'arrive pas à s'échapper des voies de la ghettoïsation. Monsieur MUGERIN indique qu'il s'agit de l'un des rares moments où il se satisfait presque de ne pas être installé dans le fauteuil du Maire. Si l'opposition avait gagné en mars 2014, elle aurait hérité de cette situation due à des années de mauvaise gestion financière, de choix orientés par les copinages et l'idéologie. Voilà l'héritage du communisme qui a pour habitude de laisser exsangues toutes les communes qu'il gère. Partout le même bilan obligeant les maires de droite et de gauche modérée à faire des choix d'économies drastiques afin de réunir les conditions d'une gestion en bon père de famille.

Si Julien MUGERIN prend acte que la majorité municipale reconnaît l'état de la situation, toutefois, il ne peut se féliciter de la mauvaise foi exprimée dans les grèves et les actions de communication de la municipalité. Elles n'ont eu d'autres buts que d'endormir les Stanois. La ville a obtenu 1,2 million d'euros de rallonge de la DSU. Or, celle-ci était prévue d'avance et elle dépasse entièrement les diminutions de DGF comme l'a rappelé Madame AMZAL. Monsieur le Maire a donné une image déplorable de la commune et de ses habitants auprès des médias. C'est une image méprisante, méprisée, consistant presque à demander l'aumône. Si le sens de l'action est compréhensible, les méthodes ne peuvent être que réprouvées. Au misérabilisme sont préférables la dignité et la fierté d'être Stanois en toutes circonstances, encore plus lorsque les autres regardent notre ville, d'autant plus que des leviers permettant de générer des économies sont disponibles. Ainsi, il rappelle le choix d'attribuer des services et des locaux à certains syndicats ou associations, notamment les plus proches des idées ou intérêts de la majorité municipale. Les locaux pourraient être loués, contribuant ainsi à rapporter des finances à la commune. Il en va de même pour certains versements de subventions parfois conséquents dans des buts politiques (notamment à l'association des amis d'un journal communiste martiniquais, les subventions

aux syndicats, les opérations ayant lieu à l'étranger). Compte tenu des conditions financières, l'argent des Stanois doit servir avant tout les Stanois. Il donne pour exemple le point de l'ordre du jour concernant le festival qui n'aura pas lieu à Stains.

La ville est contrainte, certes, mais en faisant le choix de ces économies, elle pourrait garantir le nombre de 35 agents de police municipale et l'installation d'équipements de vidéoprotection pour assurer la sécurité des Stanois qui en ont besoin, ainsi que la restauration et l'extension de l'Hôtel de Ville pour la fierté de Stains plutôt qu'une dispersion géographique des services au quatre coins de la ville. Si le budget de la ville est contraint, rien n'empêche la municipalité de se poser la question de la légalité de la prorogation d'une convention avec un aménageur à la Cerisaie et aux Trois rivières qui coûtent respectivement 1 million d'euros et 3,5 millions d'euros de solde par an. Julien MUGERIN rappelle qu'il a interrogé Monsieur le Maire sur ces points. La seule réponse n'a été qu'une « broderie de mots sans aucun sens, collés les uns aux autres, galvodés pour mieux nous endormir ». L'opposition demande des réponses précises.

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion pour la majorité municipale de répondre aux questions de l'opposition, sauf à déformer ses propos comme cela est devenu une habitude.

S'il est indispensable de procéder à différents travaux, comme le toit d'une école qui s'effondre, le rafraîchissement d'un réfectoire, la réfection du marché etc., il faut aller plus loin en finissant avec le discours misérabiliste sur Stains. Julien MUGERIN invite à explorer les voies à contresens de la ghettoïsation, en recherchant des financements et des recettes, en développant le dynamisme et l'attractivité économique de la ville, en attirant les investisseurs et les entreprises qui apporteraient des finances à la commune. Il faut rappeler que le département est le plus dynamique de France en termes de création d'entreprises, dire que le « goût du système D » peut constituer une force et un atout pour nous en sortir, et faire que chacun ait le goût d'entreprendre et apporter de l'argent à la collectivité. Stop à la démagogie, à la communication, à l'idéologie et place à l'action véritable qui nous fera mieux vivre à Stains, conclut Julien MUGERIN.

Géry DYKOKA NGOLO fait observer que l'époque actuelle est marquée par une grande incohérence politique. Ainsi, certains courants qui se disent de gauche et sont félicités par la droite.

Il dénonce l'étalage égocentrique dont fait preuve Julien MUGERIN, qui tourne autour de lui-même et ne cesse de parler de lui et de son ambition, se croyant être le porteur de la parole des Stanois. Or, il y a une équipe municipale qui a été élue à la majorité.

Gery DYKOKA NGOLO fait part du discours passéiste de Julien MUGERIN qui ne repose sur aucune réalité présente. La ville de Stains a besoin d'une opposition capable de formuler des propositions, qui ne se limite pas à faire des constats qui ne reposent sur rien de concret. Géry DYKOKA NGOLO indique le comportement arrogant, mensonger et enfantin de Julien MUGERIN. Il l'invite à s'appuyer sur des faits et d'arrêter de diffuser des tracts mensongers. Il faut prendre de la hauteur et devenir un responsable de l'opposition.

Il y a des priorités à Stains. On ne peut faire croire aux Stanois que tout va bien. Il faut au contraire les appeler à la responsabilité, à se battre avec la municipalité. Chacun est responsable de sa vie. Ce n'est que par la mobilisation de tous et de chacun qu'il est possible de faire évoluer le quotidien en formulant des propositions concrètes pour les générations futures. Si l'opposition est incapable de comprendre cela, elle ne pourra pas représenter les Stanois à Stains.

Francis MORIN rappelle qu'il est président d'une association de logement relais pour les jeunes depuis plus de 25 ans. On aide des jeunes à boucler leur budget de 500-600 euros par mois. La ville de Stains est un peu comme ces jeunes. Elle dispose d'un budget avec une marge quasiment inexistante. Il faut savoir, par exemple, que la commune de Rueil-Malmaison bénéficie environ de 40 fois plus de recettes fiscales que Stains. Il faut rappeler l'inégalité fiscale dans laquelle la ville est plongée. Julien MUGERIN dénonce les dépenses dispendieuses de la municipalité. Cela n'est pas le cas. En revanche, Julien MUGERIN prévoit la réfection de l'Hôtel de Ville. La municipalité sacrifie le confort car elle privilégie la réfection des écoles. S'agissant de la vidéosurveillance, Francis MORIN rappelle que la ville a voté la mise en place de caméras, en liaison avec le commissariat, mais de façon modérée, car d'une part cela induit des coûts importants et d'autre part il faut évaluer l'efficacité de ce type de dispositif. En ce qui concerne la dette de la ville, qui est qualifiée « d'énorme », Francis MORIN fait observer qu'elle a baissé considérablement, permettant de dégager une marge d'investissement importante. Si elle remonte quelque peu aujourd'hui, l'effet est limité. Les grands scandales se sont révélés être plutôt des villes de droite.

Zaiha NEDJAR affirme avec force que les mobilisations, les mouvements de grève et les prises de position de la municipalité de la ville de Stains ont porté leurs fruits. Les différentes rencontres publiques qui ont été organisées ont montré que les Stanois étaient derrière la municipalité et que Monsieur le Maire avait eu raison de défendre, avec l'équipe municipale, ces positions.

Le 6 décembre 2014, la Secrétaire d'État en charge de la politique de la ville s'est déplacée à Stains dans le cadre de l'inauguration de la Maison pour tous Yamina Setti et a déclaré que la ville « avait été très bien entendue ». Il est donc pour le moins étonnant d'entendre par certains que les diverses mobilisations ont été vaines. Les Stanois qui sont venus rencontrer Monsieur le Maire l'ont félicité de s'être engagé, d'avoir dit stop à l'austérité et aux villes délaissées comme Stains. Cela doit être rappelé. Certes il y a eu une compensation avec la DSU, mais le compte n'y est pas estime Zaiha NEDJAR. Cela ne suffit pas pour les habitants de Stains. L'injection de 1,2 million d'euro est trop peu, surtout lorsque l'on sait que des milliards sont versés aux entreprises. Zaiha NEDJAR ne se réjouit pas des propos des amis socialistes. Les Stanois ont besoin de bien plus. Zaiha NEDJAR invite Julien MUGERIN qui habite depuis seulement un an à Stains, quand d'autres y habitent depuis plus de 45 ans, à se rendre sur le terrain pour voir en face la réalité et d'arrêter de se poser en donneur de leçons quand des mensonges et des jugements sont dits en public.

Najia AMZAL estime qu'il convient de ne pas dramatiser la situation. Le rapport fait état d'un budget prévisionnel équilibré. Malheureusement, pour certains, le « compte y est », affirme-t-elle.

Monsieur le Maire indique que le poste de la communication ne représente que 2 % du budget, contrairement aux budgets d'un grand nombre de villes de droite qui sont dans des proportions plus importantes. Il est évident que des économies sont toujours possibles, mais elles ne doivent pas se faire constamment sur le dos des attentes et des besoins de la population. La majorité municipale partage l'idée de s'inscrire dans un budget responsable et solidaire, permettant d'offrir un service public de qualité en direction de nos populations.

Monsieur le Maire affirme qu'il n'entend pas répondre aux attaques personnelles. Le Conseil municipal n'est pas le lieu pour les évoquer. Il y a des lieux et des procédures pour évoquer ces attaques. Monsieur le Maire laisse ce terrain à l'opposition et à son responsable. Monsieur le Maire se dit avant tout, comme l'équipe municipale, intéressé par le projet politique, la volonté de faire avancer à Stains, la dignité et le respect de tous les Stanois. Il fait observer qu'il n'a, à aucun moment, entendu de la part de Julien MUGERIN des propositions, un projet pour la ville de Stains.

Monsieur le Maire signale qu'il a assisté, ce jour, à la dernière séance du Conseil général avant les élections départementales. Si à maintes reprises il a eu à affronter des élus de l'opposition sur le débat des idées et sur les valeurs, jamais sur la base d'attaques personnelles. Les élus de l'assemblée départementale ont toujours mis en avant l'intérêt des populations. C'est cela être républicain.

Monsieur le Maire ajoute que Julien MUGERIN appelle à faire table rase du communisme, de la pauvreté, le terme de la ghettoïsation a été employé. Il convient de rappeler ici que le communisme a combattu le fascisme, les grandes puissances capitalistes. Le communisme et d'autres grands courants de pensée progressistes et humanistes ont combattu toutes les formes d'obscurantisme, d'inégalité et d'injustice. Monsieur le Maire estime que la France est menacée aujourd'hui par un retour du fascisme. Chacun doit prendre ses responsabilités pour l'affronter. « C'est nous qui allons affronter le fascisme si celui-ci venait à prendre nos villes et nos départements ». En ce sens, Monsieur le Maire considère que les propos de Julien MUGERIN ne sont pas dignes d'un élu républicain.

Contre les accusations de mauvaise foi et d'irresponsabilité, Monsieur le Maire assure qu'il ne regrette en aucune manière l'action menée par la majorité municipale, en faisant valoir que contrairement à Julien MUGERIN, l'équipe municipale sait parfaitement ce que signifie de redonner de la fierté, de la dignité et du respect à tous les Stanois et non pas seulement à celles et à ceux qui sont proches des idées de la municipalité. Il affirme que la mobilisation engagée n'est qu'un début.

Il est regrettable, encore une fois, pour un élu de la République, de se situer dans ce type de registre.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de l'équipe municipale est conforme aux attentes des Stanois. Il ne vise pas à faire de la ville le Neuilly-sur-Seine du 93, un ghetto des riches, à chasser les pauvres et les classes moyennes, comme l'a fait un certain nombre de municipalités de droite. L'identité populaire et ouvrière, solidaire de la ville doit être maintenue. Ses habitants connaissent les convictions des élus de la majorité, et cela n'empêche pas la municipalité d'échanger avec tous les habitants. Beaucoup de villes du département sont passées à droite. Les premières mesures ont consisté à supprimer ou diminuer les services publics et fermer les Bourses du travail. Fort heureusement, la ville de Stains inaugurera dans quelques semaines la Bourse du travail. L'équipe municipale s'inscrit dans une démarche de vivre ensemble, où chaque citoyen compte. C'est là tout le contraire de ce que propose Julien MUGERIN et de

nombreux élus de droite du département, qui souhaitent faire de leurs villes respectives le petit Levallois ou le petit Neuilly-sur-Seine.

La ville se bat sur de nombreuses actions, qu'il s'agisse de la sécurité (si de petits résultats ont été obtenus, ils sont importants) ou encore du cadre de vie. À l'évidence, Julien MUGERIN n'a pas entendu son introduction sur le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire affirme que l'équipe municipale est fière de poursuivre son action pour lutter de manière quotidienne contre toutes les injustices et les inégalités. Cela passe par un comportement responsable, une démarche solidaire et humaine en direction des citoyens. Les attaques personnelles n'ont aucun intérêt et ce n'est pas ce qui intéresse les Stanois.

Monsieur le Maire témoigne de la volonté d'avancer et d'agir de la part des Stanois qu'il rencontre quotidiennement, une volonté de franchir un nouvel élan populaire dans cette ville. L'équipe municipale continuera de s'inscrire dans l'action et la solidarité pour la commune et ses habitants qui méritent de la dignité et du respect.

LE CONSEIL, entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- PREND ACTE, après en avoir débattu, des conditions d'élaboration et des orientations budgétaires 2015.

Affaire n° 4 - Bilan annuel des acquisitions et des cessions foncières 2014

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder au bilan des acquisitions et cessions foncières opérées par la commune en 2014.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions foncières 2014, ci-annexé.

Affaire n° 5 - Convention relative à l'accompagnement des collégiens temporairement exclus entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Saint-Denis et la ville de Stains

Rapporteur : M. Géry DYKOKA NGOLO

Géry DYKOKA NGOLO précise que le Département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de la lutte contre l'exclusion scolaire octroie à la Ville de Stains une aide financière sous la forme de subvention annuelle de fonctionnement. Pour l'année scolaire 2014-2015, cette subvention s'élève à 14 600,00 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention relative à l'accompagnement des collégiens temporairement exclus à passer entre la Commune de Stains (93 240) et le Département de la Seine-Saint-Denis et la Direction des

Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Saint-Denis en vue de la mise en œuvre d'actions au bénéfice des collégiens scolarisés dans les collèges Barbara, Joliot-Curie et Pablo Néruda, sis à Stains.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6 - Convention d'objectifs triennale 2015/2016/2017 entre la commune de Stains et l'association Banlieues Bleues

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que le projet de Banlieues Bleues s'appuie sur les trois piliers de son activité : son Festival intercommunal avec, (faut-il le rappeler), une programmation depuis de nombreuses années dans la commune de Stains, la « Dynamo » (située à Pantin), lieu de fabrication et de diffusion avec une démarche d'Actions musicales, et d'actions éducatives (en direction en particulier des enfants et des jeunes).

Chaque année au printemps, le Festival est organisé (mis en place dans les années 80 et dont la renommée est aujourd'hui internationale). La ville de Stains a eu l'occasion d'accueillir de grands artistes de jazz et jazz-rock, comme Maceo Parker ; Miles Davis et Ray Charles notamment ont honoré de leur visite la Seine-Saint-Denis et ont laissé une empreinte inoubliable auprès des populations. Il accueille, pendant 4 semaines, les artistes. La démarche de Banlieues Bleues est d'apporter la culture au plus près des citoyens mais aussi de porter le combat des grands artistes contre toutes les formes d'injustice et de discriminations.

En 2015, la Ville de Stains alloue à l'association Banlieues Bleues une subvention d'un montant de 22 155, 00 € TTC (vingt-deux mille cent cinquante-cinq euros toutes taxes comprises).

La convention entre la ville et l'association Banlieues Bleues, permettra d'accueillir sur Stains deux concerts et d'organiser sur plusieurs semaines des ateliers en direction des enfants et des jeunes avec des professionnels et des artistes. Cette convention se poursuivra sur les années 2016 et 2017.

La programmation du Festival, qui dure près d'un mois sur plusieurs scènes du département et au-delà (95), sera très prochainement communiquée.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU par mandat, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention d'objectifs triennale 2015/2016/2017 entre la commune de Stains et l'association Banlieues Bleues.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- FIXE le montant de la subvention octroyée à l'association Banlieues Bleues au titre de l'année 2015 à 22 155 (vingt-deux mille cent cinquante-cinq) euros.
- DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Ville de Stains

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-et-une heures et cinquante minutes.

Le Maire,
Azzédine TAÏBI



Le secrétaire de séance
Farida AOUDIA-AMMI

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke.